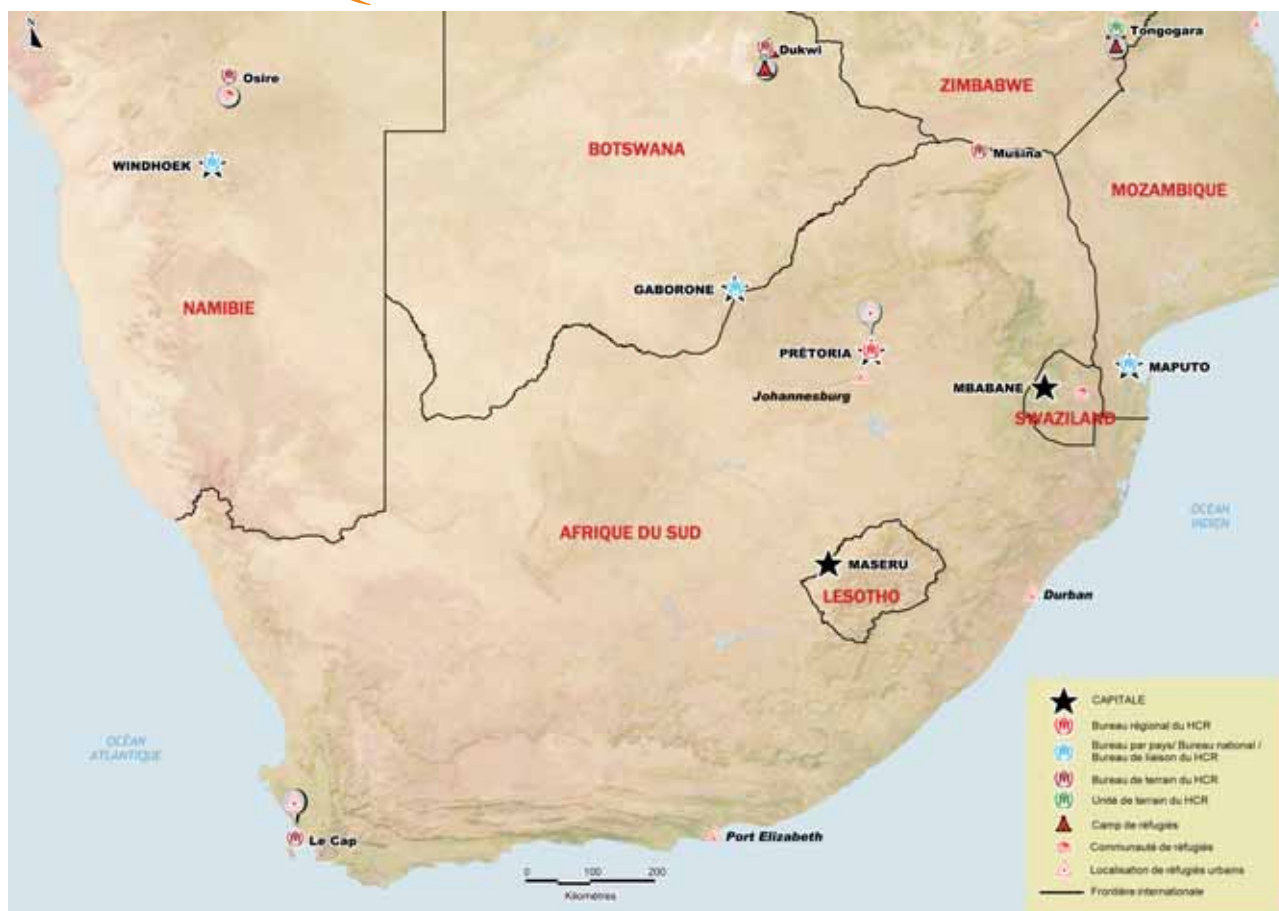


AFRIQUE DU SUD



Faits marquants

- Les efforts déployés par le HCR pour rendre les procédures d'asile en Afrique du Sud plus équitables ont sensibilisé les fonctionnaires aux normes en matière de procédures et de détermination du statut de réfugié et ont donné lieu à des mesures énergiques pour liquider les arriérés.
- En qualité de membre du Groupe de travail sur la protection et en collaboration avec la police sud-africaine, le HCR s'est efforcé de prévenir d'éventuelles attaques xénophobes, notamment après la Coupe du monde de football de la FIFA 2010.

- Le Haut Commissariat a également appuyé des initiatives communautaires de lutte contre la xénophobie, afin de promouvoir la tolérance et la coexistence.
- Par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, l'Organisation s'est employée à soutenir près de 12 000 individus dans les secteurs de l'aide d'urgence, de l'alimentation, du logement, de la santé, de l'éducation et de l'autosuffisance. Dans le bureau de terrain de Musina, situé à proximité de la frontière zimbabwéenne, plus de 100 000 repas chauds ont été servis ; en outre, environ 55 000 hommes et 15 000 femmes ont bénéficié d'un hébergement temporaire dans des institutions appuyées par le HCR.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Somalie	15 200	-	-	-
	RDC	13 000	-	-	-
	Angola	5 800	-	-	-
	Éthiopie	3 400	-	-	-
	Burundi	2 400	-	-	-
	Congo	2 200	-	-	-
	Rwanda	1 400	-	-	-
	Zimbabwe	1 100	-	-	-
	Pays divers	13 400	-	-	-
	Demandeurs d'asile¹	Pays divers	171 700	-	-
Total		229 600			

¹ La mention « demandeurs d'asile » (cas en attente) désigne environ 171 700 cas (estimation) au sujet desquels aucune décision n'avait été prise en première instance à la fin de 2009 (aucune information actualisée n'est disponible).

| Environnement opérationnel |

En Afrique du Sud, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont le droit de se déplacer librement, de travailler et de bénéficier des services sociaux essentiels. Cependant, l'exercice concret de ces droits est malaisé en raison du fort taux de chômage et des difficultés d'accès à ces services.

La plupart des personnes qui relèvent de la compétence du HCR résident dans des zones urbaines, aux côtés des migrants et des membres de la population locale. La concurrence pour l'accès à l'emploi, au logement, aux activités commerciales et aux services sociaux a engendré des tensions, les étrangers devenant parfois la cible de violences.

L'Afrique du Sud attire chaque année un grand nombre de migrants originaires d'autres pays, en quête de moyens d'existence ; bon nombre d'entre eux voient dans le dépôt d'une demande d'asile le moyen de régulariser leur séjour. Des mesures législatives et politiques sont à l'étude pour remédier aux problèmes que posent les mouvements migratoires mixtes.

Le Gouvernement a annoncé la fin du moratoire sur les expulsions de ressortissants zimbabwéens. Dans le même temps, il a lancé un processus de régularisation consistant à délivrer un permis de séjour aux Zimbabwéens étudiant ou travaillant dans le pays. Bien qu'environ 275 000 Zimbabwéens aient déposé une demande de permis, une cinquantaine de milliers de dossiers seulement avaient été traités à la fin de l'année. Tous les Zimbabwéens souhaitant solliciter l'asile étaient toujours autorisés à le faire. Les autorités ont indiqué que les expulsions de sans-papiers zimbabwéens ne commenceraient que lorsque toutes les demandes de permis auraient été traitées ; l'objectif est

d'identifier les migrants économiques afin de soulager le système d'asile.

En ce qui concerne la révision de la loi de 1998 sur les réfugiés, certains des amendements proposés sont préoccupants. L'avant-projet de loi déclare, par exemple, qu'un réfugié ayant commis un délit perdra son statut, indépendamment de la gravité de la transgression. Le HCR a informé le Gouvernement de l'inquiétude que lui inspiraient ces amendements.

| Réalisations et impact |

○ Objectifs et cibles prioritaires

Le HCR se proposait de veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile en Afrique du Sud aient accès aux procédures d'asile, obtiennent des documents d'identité et soient protégés du refoulement. Il entendait également aider le Gouvernement à maintenir ses principes en matière d'asile et à améliorer sa capacité de protection. Un autre objectif consistait à renforcer les partenariats avec les services gouvernementaux, les ONG et les communautés réfugiées, de manière à promouvoir un environnement favorable à la protection des réfugiés comme des demandeurs d'asile.

Le Haut Commissariat entendait en outre prodiguer une assistance essentielle immédiate dans les secteurs des vivres, de la santé, de l'éducation et des abris aux groupes les plus vulnérables. La recherche de solutions durables figurait toujours au nombre des priorités ; dans le même temps, le HCR souhaitait faciliter l'intégration sur place par des efforts de plaidoyer et des programmes destinés à encourager



l'autosuffisance, ainsi qu'une coexistence harmonieuse entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

Environnement de protection favorable

- Le HCR a dispensé au ministère de l'Intérieur des conseils sur la révision des procédures et des dispositifs d'asile. Le Gouvernement a déployé des efforts considérables pour liquider les arriérés existants et s'est prononcé sur plus de 50 000 requêtes individuelles. Les demandes déposées par certains groupes, comme les ressortissants somaliens, ont été traitées rapidement, 65 pour cent des requérants obtenant le statut de réfugié. Cependant, le taux de reconnaissance n'est que de 9 pour cent en Afrique du Sud ; le HCR s'est donc efforcé de rendre les procédures d'asile plus équitables en sensibilisant les fonctionnaires aux normes en matière de procédures, de prise de décisions et de détermination du statut de réfugié.

Procédures de protection équitables

- Le HCR a cherché à renforcer la capacité du Gouvernement, pour lui permettre d'entreprendre la détermination du statut de réfugié dans un délai de six mois après le dépôt de la demande d'asile, comme stipulé dans la législation sud-africaine. Le ministère de l'Intérieur a néanmoins eu des difficultés à traiter toutes les demandes dans le délai imparti, en raison de l'arriéré. Dans le cadre des amendements à la loi de 1998 sur les réfugiés, le HCR a prodigué un appui et des conseils techniques aux autorités.
- Un plan de formation global, destiné aux responsables de l'attribution du statut de réfugié, a été rédigé et communiqué au Gouvernement. Une formation sur le droit des réfugiés et la détermination du statut a également été dispensée à 36 fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Le HCR a fourni des informations sur les pays d'origine des demandeurs d'asile, ainsi que des conseils juridiques, à la Commission de recours, et l'a aidée à concevoir un logiciel de gestion des cas. Les demandeurs ont également bénéficié de conseils et d'une assistance tout au long de la procédure d'asile.
- En outre, le Haut Commissariat a mené des entretiens avec près de 100 demandeurs d'asile ayant des besoins de protection spécifiques, afin de déterminer leur statut en vertu de son mandat ; ces personnes ont par la suite fait l'objet d'une demande de réinstallation. Un cours sur le droit des réfugiés et l'intervention humanitaire a été préparé et sera assuré à l'Université d'Afrique du Sud en 2011.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Grâce aux efforts menés de front par des organisations de la société civile et le HCR, les services de police sud-africains ont mis en place de nouveaux mécanismes de prévention et d'intervention quant aux incidents causés par la xénophobie. Ces efforts, couplés à des activités de sensibilisation communautaire et à des campagnes diffusées sur des radios locales, ont entraîné une diminution très sensible de la violence. Des messages destinés à promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique entre étrangers et ressortissants ont été délivrés

par des personnalités sud-africaines de premier plan et transmises par des radios locales dans les 11 langues nationales d'un bout à l'autre du pays. Un feuilleton radio en 13 épisodes a également été produit et diffusé dans des langues locales. Plusieurs événements sportifs de proximité, comme le tournoi de football des townships, ont favorisé une culture de cohésion sociale en encourageant le respect de la diversité.

Besoins et services essentiels

- Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont des difficultés à accéder à certains services, car les organismes prestataires ignorent qu'ils y ont droit. Le HCR a cherché à prodiguer une aide directe à 20 pour cent des 320 000 personnes qui relèvent de sa compétence en Afrique du Sud. Plus de 10 pour cent d'entre elles ont bénéficié d'une assistance juridique et sociale directe. Beaucoup d'autres ont bénéficié de campagnes de protection.
- L'Organisation a fourni des abris d'urgence, des vivres et des articles domestiques à près de 7 000 familles vulnérables, soit 1 000 de plus que ce qui était prévu. Quelque 3 460 élèves du cycle primaire et secondaire ont également bénéficié d'une aide portant sur les frais de scolarité, les uniformes, les fournitures et les transports. Près de 2 650 individus ont reçu des soins médicaux. À Musina, non loin de la frontière zimbabwéenne, plus de 100 000 repas chauds ont été servis. En outre, quelque 70 000 hommes et femmes ont été hébergés pour de courtes périodes dans des foyers d'accueil soutenus par le HCR.
- Grâce au recensement des besoins, à l'identification d'instituts de formation crédibles et à la disponibilité de programmes d'autosuffisance, un plus grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ont trouvé un emploi rémunéré. En outre, quelque 450 réfugiés ont reçu des subventions pour mener des activités génératrices de revenus. Le Haut Commissariat a également aidé plus de 240 réfugiés à obtenir des équivalences pour leurs certificats de qualification professionnelle délivrés à l'étranger.

Solutions durables

- Le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de 29 réfugiés en République démocratique du Congo, de 18 réfugiés au Burundi, de deux réfugiés en Ouganda et de trois réfugiés rentrant respectivement en Éthiopie, au Soudan et en Angola. La diminution du nombre de retours par rapport à 2009 est principalement due à la réussite de l'intégration sur place, qui a suscité un vif intérêt lorsque les réfugiés ont compris qu'ils pouvaient solliciter une carte de résident permanent après avoir vécu cinq ans dans le pays.
- Quelque 390 personnes ont été réinstallées au cours de l'année, ce qui représente une augmentation de 156 pour cent par rapport à 2009. Le nombre de demandes soumises a progressé de 6 pour cent entre 2009 et 2010 et concernait quelque 830 individus. Il s'agissait en majorité de cas critiques, identifiés lors de l'évaluation des besoins de protection de 2009, ou adressés par des partenaires d'exécution. La cible prioritaire, à savoir la réinstallation de 2 000 personnes, n'a pu être atteinte, essentiellement

en raison d'un manque de moyens et d'un fort taux de rotation du personnel au sein de l'équipe de réinstallation.

Logistique et appui aux opérations

- Les bureaux de Pretoria, du Cap et de Musina ont effectué quelque 36 vérifications financières chez 12 partenaires en 2010. Ces travaux ont indiqué que les systèmes internes de contrôle financier s'étaient améliorés, que les partenaires d'exécution avaient mis au point des instruments pour assurer une gestion financière adéquate, et qu'ils avaient appliqué les recommandations émises lors de l'audit des projets sous-traités en 2009. Le HCR a organisé des sessions de formation afin d'aider ses partenaires d'exécution à perfectionner leurs compétences en matière de communication de l'information financière.

Contraintes

Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont dispersés dans l'ensemble du pays, principalement dans des zones urbaines, rendant difficile l'accès à toutes les personnes pouvant avoir besoin de protection et d'assistance.

En raison du nombre élevé de demandes d'asile, les délais de traitement des dossiers sont très longs. Au début de l'année, près de 310 000 personnes ayant sollicité le statut de réfugié attendaient que les autorités compétentes se prononcent sur leur requête. L'afflux incessant d'individus à la recherche d'un emploi, utilisant la filière de l'asile pour régulariser leur séjour, continue à poser un problème que les autorités tiennent absolument à résoudre. Le HCR a conseillé au Gouvernement d'apporter des améliorations au traitement des demandes d'asile et formulé des commentaires de fond sur les propositions d'amendements à la loi de 1998 sur les réfugiés.

Les personnes relevant de la compétence du HCR qui cherchent à bénéficier des services privés et publics, comme par exemple le secteur bancaire, les assurances, le logement, l'enseignement et les soins médicaux, se heurtent à des obstacles risquant d'entraver leur pleine intégration. De plus, les délais importants de délivrance des documents en rapport avec l'asile interdisent l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à ces services.

Informations financières

Les dépenses ont augmenté en 2008 et également en 2009 en raison des besoins supplémentaires des Zimbabwéens relevant de la compétence du HCR et de l'intervention de l'Organisation pour répondre à la xénophobie. En 2010, le budget opérationnel comprenait quatre projets régionaux : relations extérieures, réinstallation, enregistrement et détermination du statut, et rapatriement librement consenti. Faute de ressources, le HCR n'a pu atteindre la cible prioritaire consistant à lancer un programme de microcrédit à l'intention de 15 000 bénéficiaires, en vue d'accroître leur autosuffisance et de faciliter leur intégration sur place.

Organisation et mise en œuvre

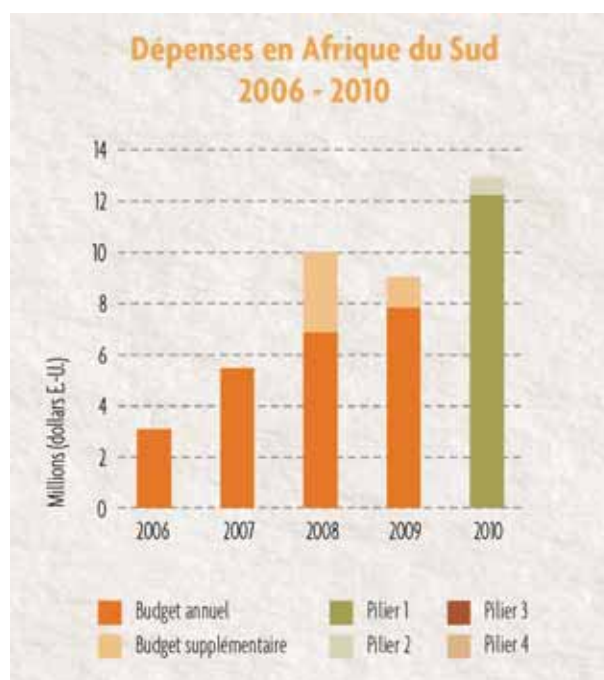
Le bureau régional de Pretoria a coordonné les opérations de sept bureaux de pays (Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe) en Afrique australe et répondu directement aux besoins de protection aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Swaziland. Deux bureaux sur le terrain ont été maintenus au Cap et à Musina. Le bureau régional employait 20 fonctionnaires internationaux (dont 16 assumant des responsabilités régionales) et 29 collaborateurs nationaux.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	57
Internationaux	20
Nationaux	29
VNU	3
Autres	5

Collaboration avec les partenaires

En Afrique du Sud, le HCR a travaillé avec 13 partenaires d'exécution, à savoir des institutions onusiennes, des ONG locales, des organisations de la société civile et une ONG internationale. Il a continué à présider le Groupe de travail sur la protection, qui réunit d'autres institutions onusiennes, des ONG et des fonctionnaires de police. Le Haut Commissariat a participé aux activités de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, concernant la Coupe du Monde de la FIFA 2010. Il a également travaillé en étroite collaboration avec les ministères de l'Intérieur et du Développement social, ainsi qu'avec les autorités provinciales.



Évaluation générale

Le HCR a aidé les pouvoirs publics à continuer à pratiquer une politique d'admission libérale en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

L'assistance a exclusivement été prodiguée aux réfugiés et aux demandeurs d'asile les plus vulnérables, en appliquant des critères stricts. Si l'Organisation avait eu davantage de ressources à sa disposition, elle aurait également pu offrir une aide à d'autres personnes ayant des besoins importants.

La quête de solutions durables a progressé mais les avancées n'ont pas été très significatives, notamment en ce qui concerne les rapatriements librement consentis.

Partenaires
Partenaires d'exécution
ONG : Bonne Espérance, Bureau d'aide juridique de Musina, CARITAS (Swaziland), Centre d'accueil des réfugiés du Cap, <i>El-Shaddai Church</i> , <i>Lawyers for Human Rights</i> , <i>Mthwakazi Arts and Culture Projects</i> , <i>Refugee Aid Organisation</i> , <i>Refugee Social Services</i> , <i>Sediba Hope Centre</i> , Service jésuite des réfugiés, <i>Sonke Gender Justice Network</i>
Autres : <i>Nelson Mandela Metropolitan University</i> , PNUD (Comores), PNUD (Madagascar), <i>Unit for Social Behaviour Studies in HIV/AIDS and Health (USBAH)</i> – Université d'Afrique du Sud, Université du Cap (UCT) – Bureau d'aide juridique
Partenaires opérationnels
Organismes gouvernementaux : Centre national de gestion des catastrophes ; conseils municipaux de Pretoria, de Johannesburg, du Cap et de Durban, gouvernements provinciaux et locaux ; ministères du Développement social, de l'Éducation, de l'Intérieur, de la Santé
Autres : OIM, PAM, PNUD, UNICEF

Budget, revenus et dépenses en Afrique du Sud | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	27 556 294	750 000	28 306 294
Revenus issus des contributions ¹	467 484	0	467 484
Autres fonds disponibles	11 798 567	720 993	12 519 560
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	12 266 051	720 993	12 987 044
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	99 468	0	99 468
Politiques de migrations nationales et régionales	68 128	0	68 128
Prévention du déplacement	106 587	0	106 587
Prévention de l'apatridie	0	720 993	720 993
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	198 886	0	198 886
Sous-total	473 069	720 993	1 194 062
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	927 018	0	927 018
Accès aux procédures d'asile	400 449	0	400 449
Détermination de statut juste et efficace	155 058	0	155 058
Documents individuels	210 763	0	210 763
Sous-total	1 693 288	0	1 693 288
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Impact sur les communautés hôtes	80 047	0	80 047
Application de la loi	53 057	0	53 057
Détention non arbitraire	187 216	0	187 216
Accès aux solutions juridiques	320 258	0	320 258
Sous-total	640 578	0	640 578

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Abris et autres infrastructures	668 350	0	668 350
Articles ménagers et d'hygiène de base	208 708	0	208 708
Soins de santé primaire	50 728	0	50 728
VIH et sida	266 079	0	266 079
Éducation	435 314	0	435 314
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	388 489	0	388 489
Sous-total	2 017 668	0	2 017 668
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	1 028 334	0	1 028 334
Retour volontaire	169 381	0	169 381
Réinstallation	507 267	0	507 267
Appui à l'intégration sur place	876 067	0	876 067
Sous-total	2 581 050	0	2 581 050
<i>Relations extérieures</i>			
Information	359 390	0	359 390
Sous-total	359 390	0	359 390
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	388 795	0	388 795
Gestion de programme, coordination et appui	2 020 654	0	2 020 654
Sous-total	2 409 449	0	2 409 449
Versements aux partenaires d'exécution	1 537 493	0	1 537 493
Autres objectifs	554 065	0	554 065
Total	12 266 051	720 993	12 987 044

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.